

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 445

AMENDEMENTprésenté par
M. Labaronne

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« définit »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.